

Montréal, le 11 août 2020

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

**Objet : Demande du Distributeur relative au programme GDP Affaires
Dossier de la Régie : R-4041-2018 Phase 2**

La Régie a pris connaissance de la lettre d'Hydro-Québec dans ses activités de distribution (le Distributeur) déposée le 10 août 2020 dans le cadre du dossier mentionné en objet, dans laquelle il avise la Régie que, malgré sa diligence, il est dans l'incapacité de déposer sa proposition de tarif provisoire et du calendrier de la phase 2 en suivi des décisions D-2019-164 et D-2020-095 de la Régie. Il l'informe également qu'il sera en mesure de déposer ces propositions le lundi 17 août 2020.

Dans sa décision D-2020-095, la Régie avait prévu l'échéance pour les commentaires des intervenants sur ces propositions le 21 août 2020 et le 28 août 2020 pour la réplique du Distributeur.

La Régie accueille la demande de prolongation de délai du Distributeur et modifie les échéances comme suit :

Le 17 août 2020 à 12h	Dépôt par le Distributeur de sa proposition de tarif provisoire et du calendrier de la phase 2 en suivi des décisions D-2019-164 et D-2020-095
Le 28 août 2020 à 12h	Dépôt des commentaires des intervenants sur les propositions du Distributeur
Le 4 septembre 2020 à 12h	Dépôt de la réplique du Distributeur sur les commentaires des intervenants sur la proposition tarifaire

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Natalia Lis pour
Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
NL/ml